

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-60](#)[Item](#)[Marie Moret à Bessand, Stasse et Cie \(La Belle jardinière\), 15 avril 1899](#)

Marie Moret à Bessand, Stasse et Cie (La Belle jardinière), 15 avril 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[15 avril 1899](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[La Belle jardinière](#)

Lieu de destination2, rue du Pont-Neuf, Paris

Description

RésuméMarie Moret donne des précisions de mensuration pour sa commande du 14 avril 1899 d'une chemisette et d'une deuxième jaquette. Dans le post-scriptum elle accuse réception de la lettre de La Belle jardinière du 14 avril 1899 lui précisant le prix de la première jaquette à 105 F et de la jupe à 55 F, commandées le 10 avril 1899, et précise qu'elle paiera en une seule fois cette commande et son complément du 14 avril 1899.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Vêtements](#)

Personnes citées[Offroy et Cie](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (276r, 277r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Vinces 19 avril 1899

11 rue Baudouine

Monsieur Bossard, Stalle 101^{re}

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier vous demandant une deuxième Jaquette et une chemisette.

J'ai oublié de vous dire que le col doit genre dit français de la chemisette doit même hauteur devant le col. $\frac{1}{2}$.

Neuillez aussi prendre note que le bas des manches de la 1^{re} jaquette commencent hier doit avoir en largeur 25 centimètres.

Si quelque autre

meuble vous manque pour établir dans les meilleures conditions les vêtements demandés, Neuillez m'en informer.

Après j'vous prie, Monsieur, mes civilités respectées

M^r J. B. A. Gaden

11 rue Baudouine

Vinces

(Gaden)
M. Je reçois votre lettre d'hier et j'ai fait à 109 fr. la Jaquette (avec col et revers soie noire, j'accepte) et à 55 francs le jupe commandée

Fⁿ 13127

par ma lettre du 10^{et}.

La mioune d'acier
 nous demandent une
 2^{ème} jaquette et 1 chemise
 j'attends votre fixation
 du prix de ces deux nou-
 veaux objets pour
 vous régler les quatre
 en un seul chèque
 sur mes banquiers de
 Paris, M. de Vigny,
 Guindé et Cie.

Espérant donc une
 très prochaine lettre de
 vous, je vous salue
 Monsieur, mes respects
 civils
 N^o Gaden

Yvernes 16 avril 1899

Monsieur le Directeur des
 Grandes Magasins de Lausanne.

J'ai le honneur de vous
 prier de me dire si vous pouvez
 me livrer et à quel prix :

1 mètre de tissu tricot
 japonais double face tout
 ce que vous avez de plus
 épais, en blanc, au
 nuances les plus claires
 possible.

à joint enveloppe
 tout prêt pour votre
 réponse. Veuillez